



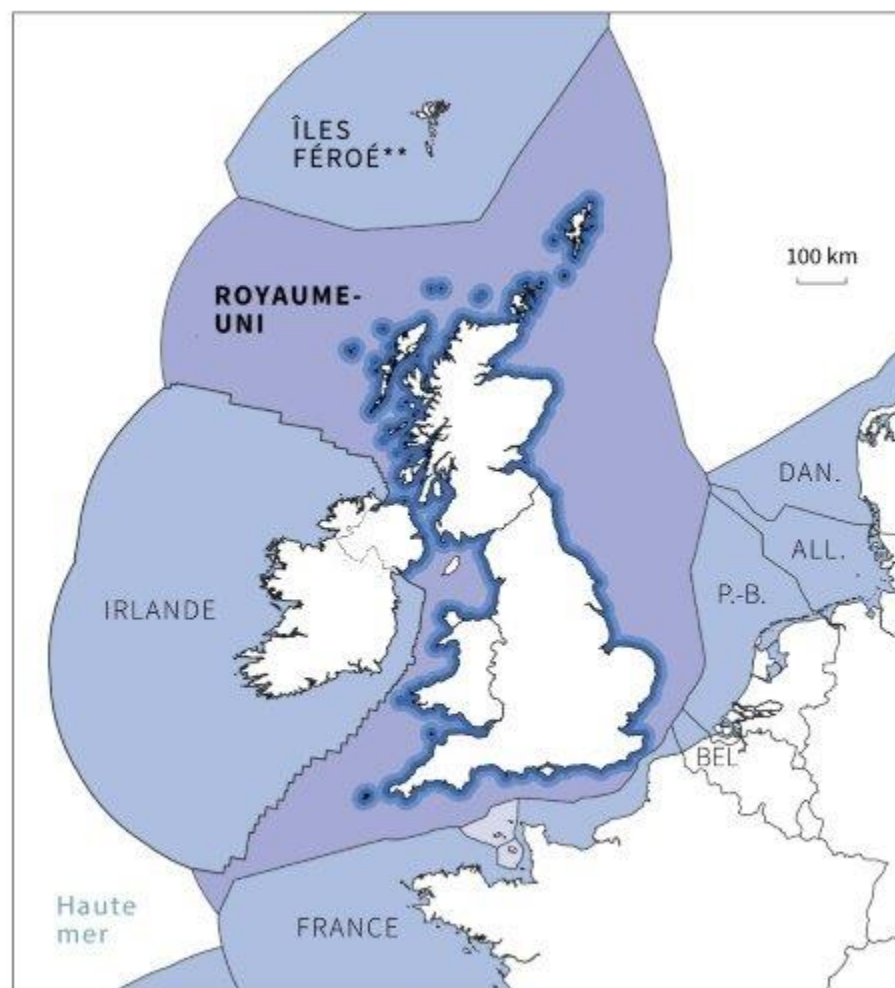
COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE

---Article L 912-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime---

Journée mondiale des pêcheurs 25 novembre 2021



« le BREXIT : l'insécurité sur les droits de pêche dans les eaux UK »



Les zones maritimes britanniques

Le Brexit a redessiné les zones de pêche autour du Royaume-Uni

- Zone de 0 à 6 milles nautiques des côtes britanniques (fermée aux bateaux de pêche étrangers)
- Zone de 6 à 12 milles nautiques des côtes britanniques (pour y pêcher, les bateaux doivent disposer d'autorisations, remises au compte-goutte par Londres)
- Zone économique exclusive (ZEE) du Royaume-Uni* (de nombreuses autorisations délivrées par Londres)
- ZEE de Jersey et Guernesey (dépendent de la Couronne britannique)
- ZEE d'autres pays (accessibles à tous les bateaux de pays de l'UE)

Sources : gouvernement britannique, EMODnet

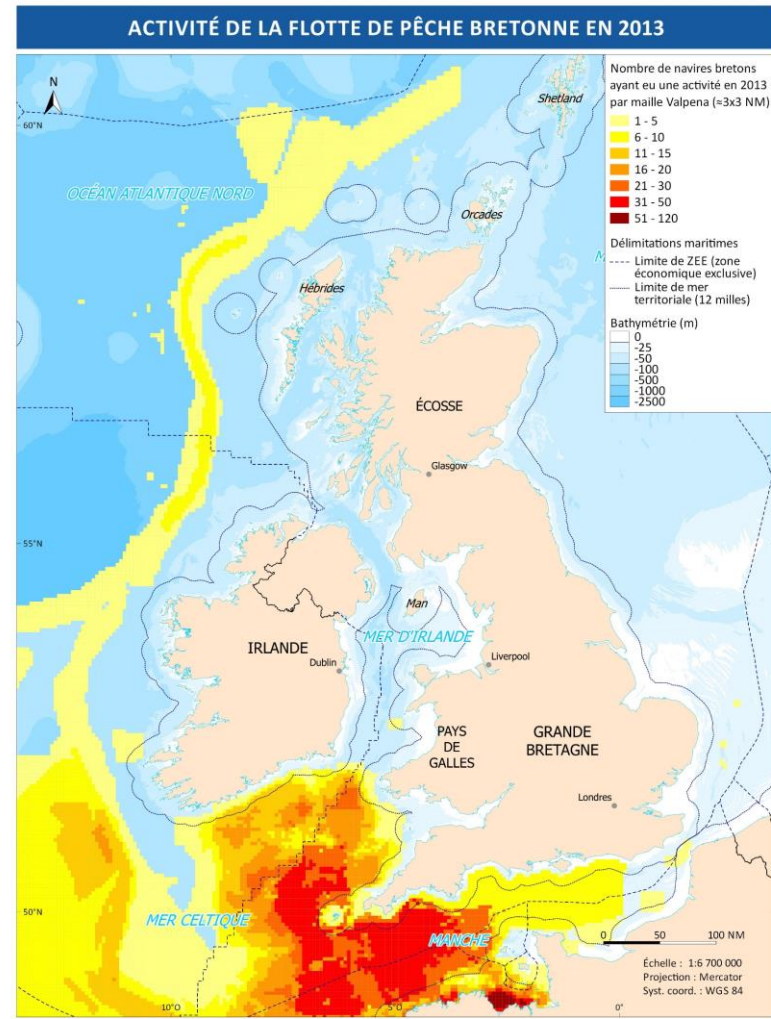
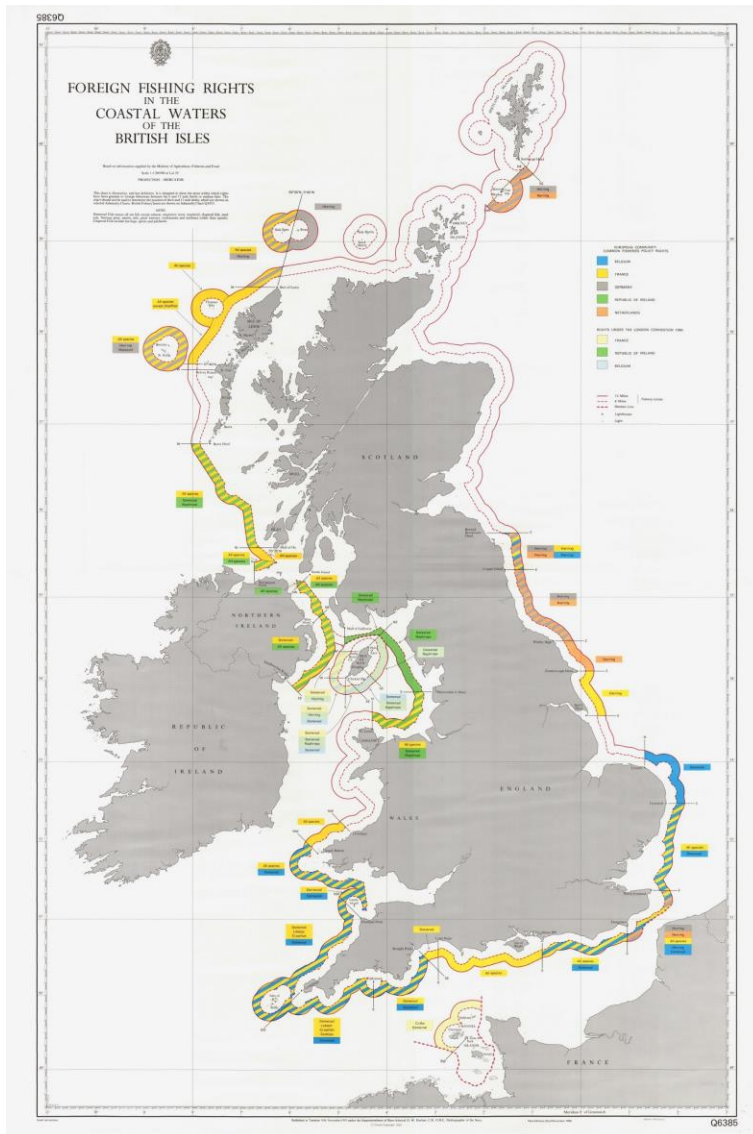
* Jusqu'à 200 milles nautiques des côtes

** Territoire autonome du Danemark, non soumis aux Traités européens

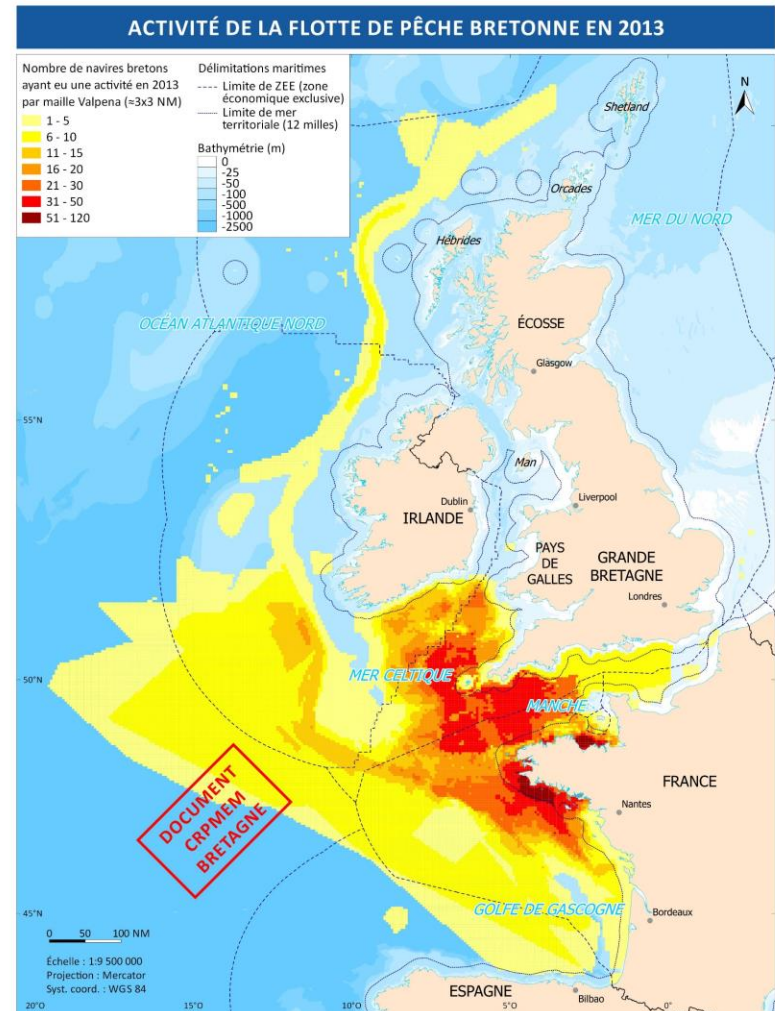
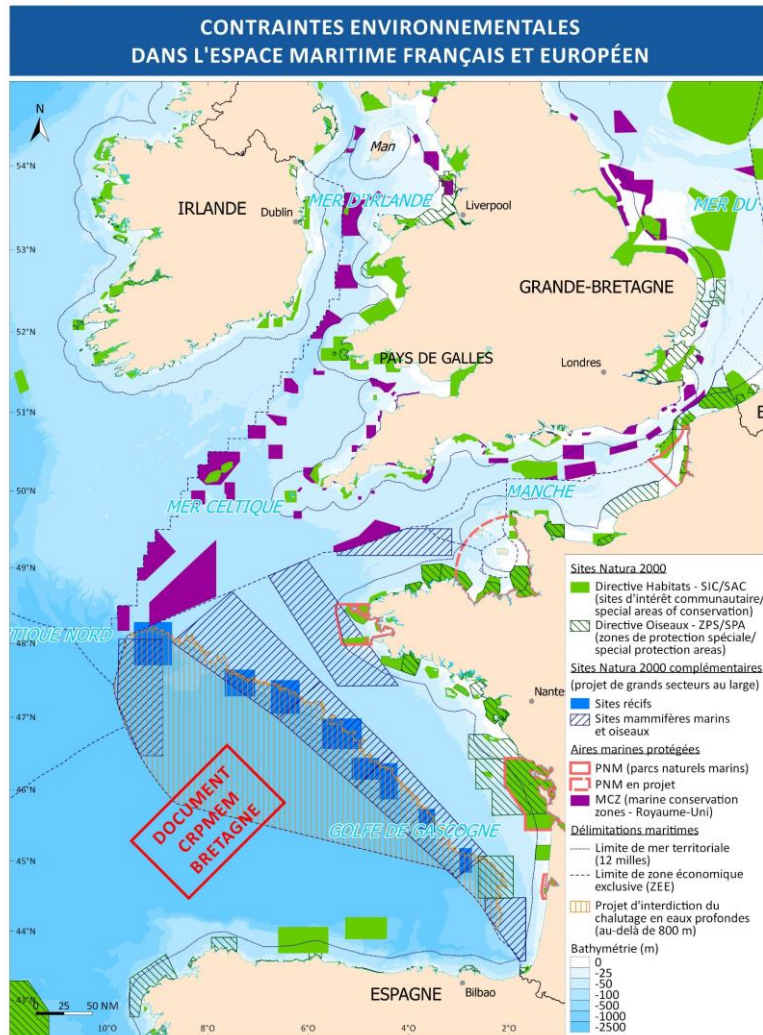
AFP



« le BREXIT : l'insécurité sur les droits de pêche dans les eaux UK »



« une ressource disponible et des espaces pour aller la pêcher »

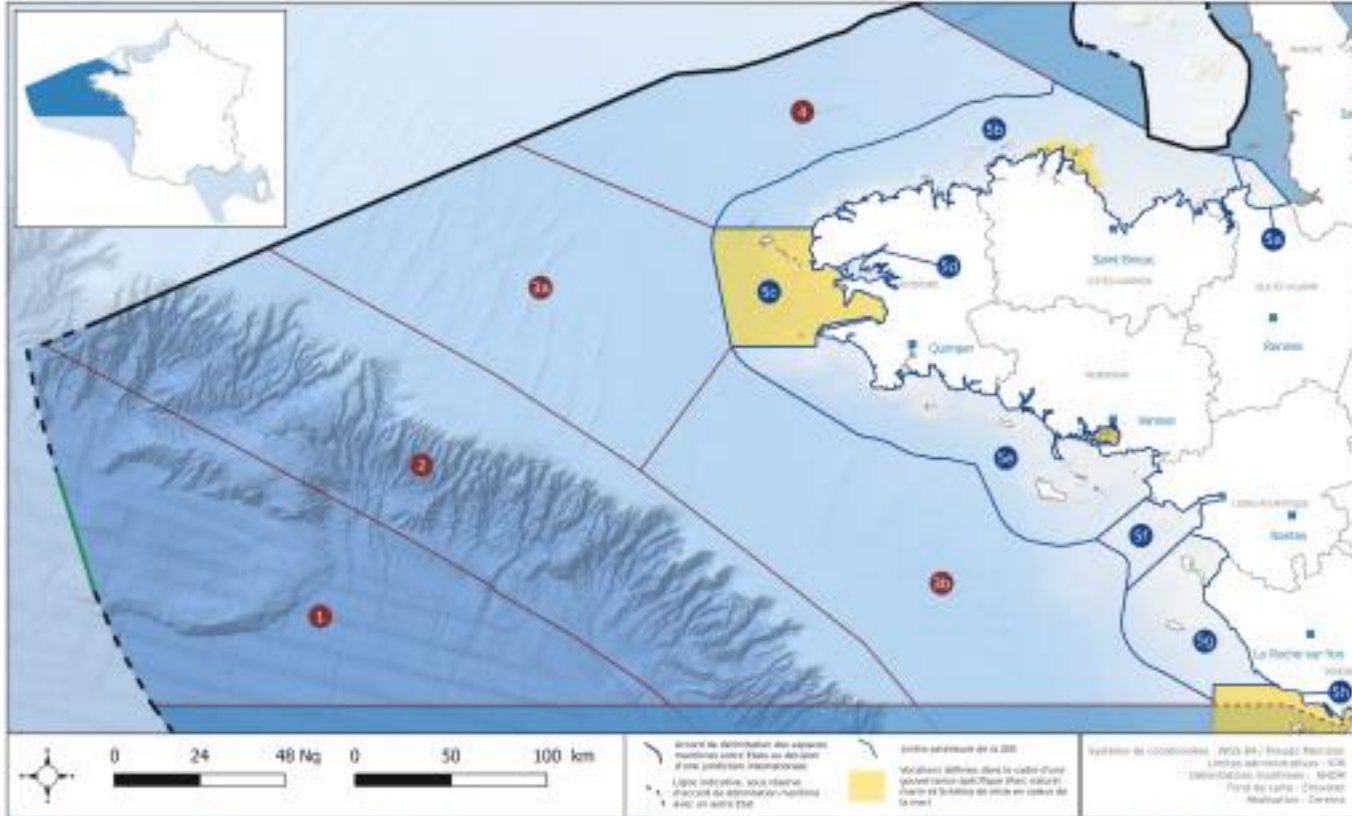


« ancrer la pêche dans la Planification Spatial Maritime »

Carte des vocations de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest

Représentation cartographique des objectifs stratégiques de la stratégie maritime de façade

Les priorités en termes de vocation sont établies et applicables à l'échelle de chacune des zones.



5a **Golfe normand breton et baie du Mont Saint-Michel**
 Priorité au patrimoine culturel, aux pêches et apicultures durables, en cohérence avec les activités touristiques et la préservation des écosystèmes marins.

5b **Bretagne nord**
 Priorité aux pêches et aux apicultures durables, en veillant à la cohésion, par ordre d'importance, avec les énergies marines renouvelables, le tourisme et le tourisme durable, en préservant les habitats à fort enjeu écologique, les oiseaux et les mammifères marins. Cette zone inclut le périmètre du SMVM du Défilé Galle, lequel définit des zones de vocation dans le cadre d'une gouvernance spécifique.

5c **Parc naturel marin d'Iroise**
 Connaissance du patrimoine, protection et développement durable du milieu marin (Orientations de gestion définies dans l'article 6 du décret 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du parc naturel marin d'Iroise).

5d **Rade de Brest**
 Priorité aux activités industrielles-portuaires et militaires, en veillant à la cohésion, par ordre d'importance, avec les pêches, les apicultures, la pisciculture, l'écotourisme des activités nautiques et le tourisme durable, en assurant la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des habitats à fort enjeu écologique.

5e **Bretagne sud**
 Priorité aux pêches et aux apicultures durables, en veillant à la cohésion, par ordre d'importance, avec les énergies marines renouvelables, le tourisme et le tourisme durable, en prenant en compte la préservation du massif durable, des habitats à fort enjeu écologique et des oiseaux marins. Cette zone inclut le périmètre du SMVM du Golfe du Morbihan, lequel définit des zones de vocation dans le cadre d'une gouvernance spécifique, ainsi qu'une partie de la circonscription du grand port maritime.

5f **Estuaire de la Loire**
 Priorité aux activités industrielles-portuaires et au trafic maritime, en veillant à la cohésion, par ordre d'importance, avec les pêches et les apicultures durables, le tourisme et le tourisme durable, les énergies marines renouvelables* et l'extraction de granulats marins, en préservant les habitats écologiques estuariens et littoraux et le bon fonctionnement de l'interface terre-mer.

5g **Baie de Bourgneuf et littoral vendéen**
 Priorité aux pêches et aux apicultures durables, en veillant à la cohésion, par ordre d'importance, avec les énergies marines renouvelables*, le tourisme et le tourisme durable, en prenant en compte la préservation du massif durable et la préservation des habitats et espèces à enjeu écologique fort.

5h **Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis**
 Connaissance du patrimoine, protection et développement durable du milieu marin (Orientations de gestion définies dans l'article 6 du décret 2015-424 du 13 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis).

- 1** **Plaine abyssale**
 L'exploitation et valorisation possible du milieu et des ressources marines par une exploitation durable consistant à une meilleure connaissance de la zone et à la préservation des grands écosystèmes et leurs ressources associées.
- 2** **Talus continental**
 Exploitation durable des ressources marines respectant les habitats et espèces à forts enjeux écologiques.
- 3a** **Plateau continental nord**
 Priorité aux pêches professionnelles durables, en veillant à la cohésion, par ordre d'importance, avec le tourisme maritime et le développement des énergies renouvelables*, en préservant les habitats et espèces à forts enjeux écologiques.
- 3b** **Plateau continental central**
 Priorité au développement de filets flottants* et aux pêches professionnelles durables, en veillant à la cohésion, par ordre d'importance, avec les énergies marines renouvelables* et l'extraction de granulats marins, en préservant les habitats et espèces à forts enjeux écologiques.
- 4** **Manche occidentale**
 Priorité au transport maritime, en veillant à la cohésion, par ordre d'importance, avec les activités de pêches professionnelles durables, des énergies marines renouvelables* et l'extraction de granulats marins, en préservant les habitats et les mammifères marins.
- 5** **Mer territoriale**
 Priorité générale dans les zones 5a à 5h à la reconquête du bon état du milieu marin et de la qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrodynamique et de ses liens avec le littoral et les services écosystémiques et de la cohésion des usages et des activités maritimes et littorales.

* en lien avec le cadre des permis techniques particuliers (PT) soumis à la stratégie maritime de façade

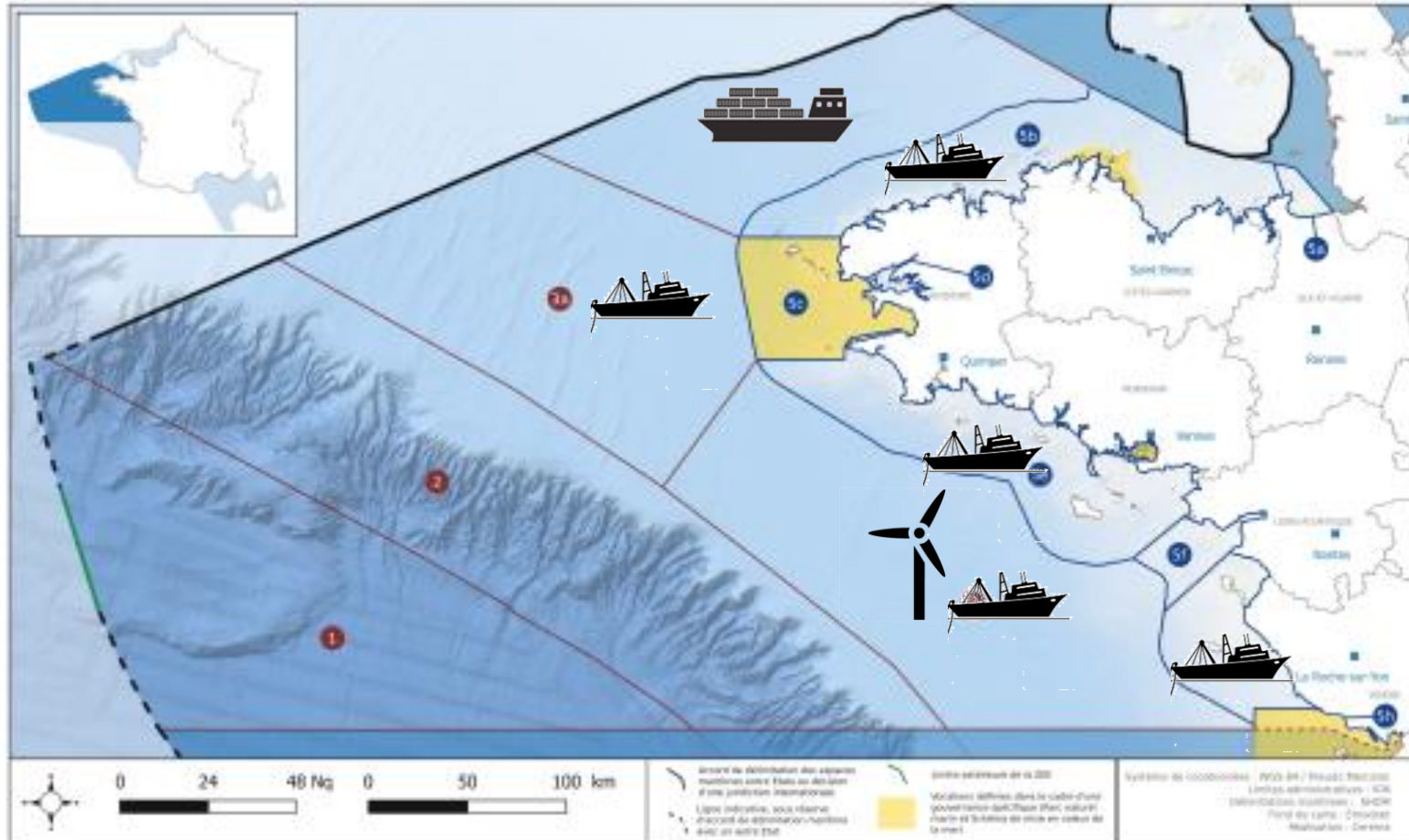


« ancrer la pêche dans la Planification Spatial Maritime »

Carte des vocations de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest

Représentation cartographique des objectifs stratégiques de la stratégie maritime de façade

Les priorités en termes de vocation sont établies et applicables à l'échelle de chacune des zones.



PLACE RELATIVE ACCORDÉE À LA PÊCHE DANS LES CARTES DES VOCATIONS DES DIFFÉRENTES FAÇADES

